

Initiatives parlementaires

mesure sera efficace à long terme et qu'il y aura du travail au Canada pour tous ceux qui veulent vraiment travailler.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de féliciter mon vis-à-vis d'avoir repris de façon si éloquente l'opinion exprimée dans ce journal courageux qu'est le *Toronto Star*. Certains d'entre nous apprécient ce journal depuis longtemps, et je suis heureux de voir maintenant des conservateurs s'y intéresser. Il fait bon voir cette conversion de la part de nos vis-à-vis. Lorsque d'autres conservateurs critiqueront le *Toronto Star*, je leur rappellerai que l'un de leurs collègues l'a cité à de nombreuses reprises aujourd'hui, à la Chambre des communes.

Pour revenir à la question sérieuse dont nous sommes saisis, j'ai lu la motion en question et j'ai écouté le discours du député qui l'a présentée. Toutefois, même si je suis persuadé que ses objectifs sont louables, cette motion me pose certains problèmes. Je vais vous les exposer en ces termes.

J'ai acquis une certaine expérience dans ma circonscription, en ce qui a trait aux divers programmes, et notamment les programmes d'intégration et de réintégration.

Ces deux programmes donnent d'excellents résultats dans ma circonscription. L'un permet aux femmes qui ont quitté le marché du travail depuis de nombreuses années de le réintégrer, et l'autre donne à des femmes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur de la maison auparavant—ce qui n'enlève rien à leur contribution à la société—la possibilité d'entrer sur le marché du travail.

• (1430)

Ce n'est pas toujours facile lorsqu'on a de jeunes enfants à la maison, ou même lorsqu'ils sont grands, qu'on vit à l'extérieur d'un village ou d'une ville et qu'il faut trouver un moyen de transport pour se rendre à la ville afin d'y suivre des cours. Dans certains cas, le programme de retour sur le marché du travail comporte un service de garde. Dans la circonscription que je représente, cela s'est révélé très efficace. On le doit aux efforts magnifiques du Conseil des écoles séparées et du Conseil scolaire de Prescott-Russell, qui ont assuré la formation.

Comment diable peut-on s'attendre à ce qu'ils embauchent les stagiaires? Ils donnent la formation, mais ils n'embauchent pas les gens qu'ils ont formés. On ne peut leur demander de le faire, ce sont des établissements scolaires. Cela fait partie d'un autre programme de for-

mation. Voilà à peu près la seule formation qui se donne dans ma circonscription.

S'il fallait obliger le Conseil scolaire de Prescott-Russell à embaucher tous leurs stagiaires, nous aurions plus d'enseignants que d'élèves à la fin du programme. Cette mesure est impensable, du moins dans la région que je représente.

Connaissant la région du député qui a présenté la motion, je suppose que celle-ci vise particulièrement de grandes industries qui ont peut-être tendance à embaucher les meilleurs employés des petites industries, en leur offrant quelques dollars de plus, plutôt que de former leurs employés. Les petites entreprises forment des employés, mais se les font voler ensuite par de gros employeurs.

Le secrétaire parlementaire, qui était lui-même un homme d'affaires, a décrit une telle situation qu'il aurait vécue.

Si nous devons étudier ce que notre collègue d'Essex—Windsor propose dans la motion, nous devons modifier considérablement le libellé pour éviter que des sanctions soient imposées à des gens dont les fonctions—qu'ils accomplissent d'ailleurs avec grande compétence—consistent à donner une formation dans le cadre de programmes du gouvernement fédéral.

Je voudrais bien que davantage d'employeurs de ma circonscription s'occupent de formation. D'aucuns l'ont fait mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, la formation a été assurée dans une large mesure par le programme de l'éducation permanente du Conseil des écoles séparées et par le Conseil scolaire.

Je ne voudrais pas que nous adoptions une motion qui préconise carrément que les employeurs qui en profitent—et l'employeur est ici le Conseil scolaire; il en profite en affectant ses enseignants à la formation de ces travailleurs—devraient assumer le fardeau de ces gens-là. Dans ce cas, ces employeurs cesseraient manifestement de s'occuper de formation, alors qu'ils ont permis, au cours des trois ou quatre dernières années, à des travailleurs, pour la plupart des femmes, de recevoir une formation précieuse. C'est là un secteur de la Planification de l'emploi pour laquelle je dois féliciter le gouvernement.

Cela vous étonne peut-être, madame la Présidente; je ne félicite pas le gouvernement très souvent à la Chambre. Et je puis dire, malgré votre objectivité habituelle, que le Président, ou au moins d'autres députés, ont tendance à sourire quand je dis cela.